

FORUM INTERSPPPI GRENOBLE

11^e ÉDITION



14 et 15 novembre 2019

Compte Rendu

Ouverture officielle du Forum

Hélène HERON, Cheffe du Bureau des Risques des Industries, de l'Énergie et de la Chimie (BRIEC) au sein de la Direction Générale pour la Prévention des Risques (DGPR)

Les commissions de suivi de site (CSS) sont mises en place dans l'ensemble des bassins industriels qui comportent au moins un établissement SEVESO seuil haut pouvant impacter les riverains en cas d'accident industriel. Ces commissions regroupent les exploitants, les collectivités, les associations, l'Etat, et ont pour objectif d'améliorer les modalités d'information, d'échange et de concertation sur les territoires, de permettre le débat sur les moyens de prévenir les risques, de présenter les programmes d'actions des industriels, et de communiquer les bons réflexes à avoir en cas d'accident.

En France, il existe de nombreuses CSS opérationnelles autour des 700 sites SEVESO seuil haut du territoire. C'est pour renforcer la concertation et la transparence dans les régions concentrant le plus de sites SEVESO seuil haut que les Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI) ont été créés par décret du 22 août 2008. Ce forum, organisé ces deux jours par le SPPPY, se veut également un vecteur d'échange et de concertation sur des sujets divers et innovants : l'économie circulaire, la santé environnement, mais aussi plus « traditionnels » (les risques industriels).

Depuis quelques années, la DGPR ressent une forme de remise en cause de la légitimité de l'Etat et de certains experts publics, et l'accident récent de Lubrizol renforce ce sentiment. Une clé de réflexion pour les SPPPI pourrait donc être de s'interroger sur comment maintenir leur légitimité auprès des différents acteurs sur les territoires, mais aussi comment inscrire les nouveaux moyens de communication numériques dans nos stratégies.

Yannick MATHIEU, directeur adjoint, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

M. Mathieu souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il évoque 4 points qui animeront les débats lors de ces deux journées :

- La gestion et la communication de crise, avec le constat qu'aujourd'hui qu'il existe 3 niveaux de crise : la crise «classique» d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement, la crise «médiatique, et la gestion des «VIP». Ces 3 aspects sont à intégrer dans nos modes de communication, ce qui passe par un entraînement à la gestion de crise.
- L'économie circulaire, sujet assez ancien dans le milieu industriel, avec par exemple la création du site de Kalundborg (Danemark) en 1960 et le début de la synergie industrielle dans les années 90.
- La santé environnement, avec une prise de conscience de la population des impacts environnementaux sur la santé et la qualité de vie.
- La campagne d'information régionale «les Bons réflexes», qui démontre l'importance de communiquer de façon continue auprès des populations.

Jean-Charles COLAS-ROY, co-président du SPPPY, député de la 2e circonscription de l'Isère

M. Colas-Roy se félicite de la présence des participants et rappelle les actions du gouvernement en faveur de la santé environnement :

- La création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pour relancer de l'ingénierie en faveur des territoires ruraux.
- La création de l'Office français de la biodiversité.
- La mise en œuvre de la Loi d'orientations des mobilités (verdissement de la flotte automobile, interdiction des véhicules à énergie fossile à horizon 2040).
- La Loi Energie climat pour une neutralité carbone en 2050.

- La fermeture des quatre dernières centrales à charbon d'ici à 2022.
- Le développement des contrats de transition écologiques.
- Le «budget vert», outil de transparence où l'administration juge de l'ensemble des dépenses et des recettes fiscales de l'État au regard du respect de l'environnement.
- Le rapprochement de France Stratégie, institution rattachée au Premier ministre, avec pour objectif de concourir à la détermination des grandes orientations pour l'avenir de la nation et des objectifs à moyen et long terme de son développement économique, social, culturel et environnemental, ainsi qu'à la préparation des réformes au parlement, et permettre la réalisation d'études d'impact plus poussées.
- Suite au Grand débat, la constitution de 3 instances : le Conseil pour le climat, le Conseil de défense écologique et la Convention citoyenne.

Aujourd'hui, le principal enjeu concerne l'acceptabilité sociale, ce qui passe par une simplification, un respect des procédures, une réactivité des projets mis en œuvre, l'information des citoyens avec l'impact grandissant du numérique, la transparence sur l'affectation des taxes, l'accompagnement des plus modestes, l'incitation par des taxes et des lois, et en dernier ressort par la contrainte.

Pour rappel la France a été mise en obligation par la Commission européenne d'agir sur la pollution de l'air. C'est au travers d'une collaboration intense entre l'ensemble des parties prenantes, industriels, État, citoyens, que nous pourrions relever ces défis.

Lionel BEFFRE, co-président du SPPPY, Préfet de l'Isère

M. Le préfet salue les intervenants ainsi que l'ensemble des participants présents. Les 3 thèmes retenus pour cette 11ème édition du forum inter-SPPPI sont extrêmement importants :

- Les nouveaux moyens d'information et de communication, qui au regard des derniers incidents (Lubrizol) ont un impact fort sur la communication de crise et le comportement des citoyens. Il est donc primordial de réfléchir aux vecteurs d'information mais aussi au contenu des messages qui sont véhiculés.
- L'économie circulaire, pour s'inscrire dans une logique pérenne de développement durable.
- La santé environnement, où pour rappel Grenoble a été la première ville à mettre en place la circulation différenciée (vignette crit'air).

Le SPPPY est la dernière des instances du genre à avoir été créée en France, mais il a su rapidement trouver sa place en réunissant l'ensemble des acteurs locaux. Beaucoup de thématiques ont été abordées et de nombreuses actions innovantes ont été mises en œuvre. Les SPPPI incarnent cette volonté d'aller au-delà de la réglementation et d'être précurseur pour se rapprocher du terrain et favoriser le travail en commun :

- Pour exemple a été présentée le 30 octobre dernier, ici même à la Préfecture, la Charte de Transport Matières Dangereuses dans l'agglomération grenobloise, et signée par de nombreux partenaires : les communes, la Métropole de Grenoble, des industriels, des transporteurs, l'Institut des risques majeurs (IRMa), la société AREA et les syndicats de salariés.
- Autre exemple, la création du label Les bons réflexes dans le cadre de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs.

Nous pouvons constater aujourd'hui que les administrations sont parfois éloignées des préoccupations du terrain. Or l'avantage des SPPPI est de réunir tout un ensemble d'acteurs qui font remonter les questionnements que l'administration ne peut pas toujours détecter. Il est donc important de permettre l'expression de la diversité des opinions pour pouvoir proposer des solutions réalistes et acceptables par les citoyens.

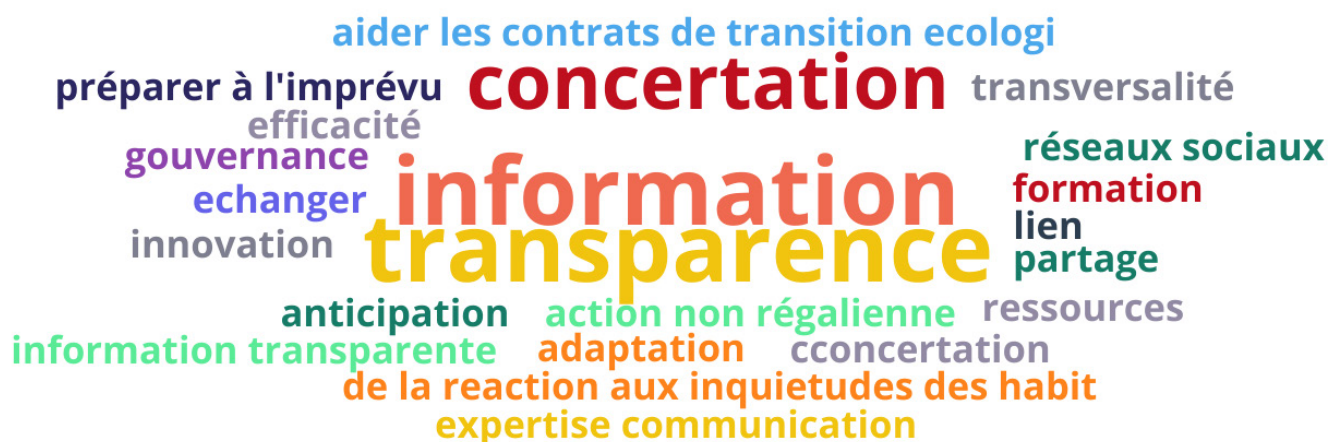


Tribune et échanges sur la feuille de route des SPPPI

- **Cécile NOBS**, secrétaire technique SPPPI Strasbourg Kehl, inspectrice environnement DREAL Grand Est et **Corinne THIEVENT**, animatrice du SPPPY
- **Dominique TAGUELMINT**, élue de la commune de Vitrolles
- **Patrick POUCHOT**, responsable communication de Vencorex
- **Christian MUYS**, association MNLE 59/62
- **Grégory LEFRANCOIS**, inspecteur de l'environnement de la DREAL Hauts de France



Lancement du nuage de mots via l'outil Beekast : « Un mot pour indiquer ce que vous attendez des SPPPI ? »



Sébastien VIENOT, Chef du service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air et Énergie (PRICAE), DREAL AuRA

Echanges avec le public

Est-ce qu'il existe un SPPPI à Rouen ?

Il existe bien un SPPPI à Rouen, mais le poste d'animation n'est pas pourvu à ce jour.

Qui coordonne le travail post-accident (dépollution, pompage, ...) et qui finance ?

La coordination se fait forcément sous l'égide du Préfet de Département et s'appuie sur les différents services qui vont intervenir sur place. Au niveau du financement, il a été affiché dans le cadre de cet événement un principe de « pollueur-payeur » : l'Etat assure la mise en place d'un certain nombre de mesures, puis le dispositif de compensation lié au responsable de l'événement se met en place.

Yannick MATHIEU (depuis la salle) : L'événement de Lubrizol va nous permettre de tirer beaucoup d'enseignements. Tout d'abord, l'exigence de la vitesse de la transmission de l'information demandée par la population, face à la vitesse pour réaliser les choses physiquement, notamment le problème des analyses de la qualité de l'air (prise d'échantillons, analyses en laboratoire, ...). C'est un sujet à travailler pour déterminer comment améliorer les modes de communication. Les services de l'Etat ont une grande capacité à donner les réponses qui semblent les plus pertinentes et pédagogiques, sans forcément regarder quelle est l'attente des citoyens, et cela ne correspond pas toujours.

Autre éléments d'apprentissage : la dimension humaine et la pression qui peut peser sur ceux qui gèrent la crise. Par exemple pour Lubrizol, on attend de M. le Préfet un travail 24h/24 et 7j/7, ce qui n'est humainement pas possible. Il existe un phénomène de personnalisation faisant qu'on en attend beaucoup d'un seul individu. Mais l'Etat est aujourd'hui organisé comme cela.

Est-ce que le Préfet et ses équipes sont formés à la communication de crise ?

Oui tout à fait ils sont formés. La nouveauté provient de la forte présence et demande sur les réseaux sociaux.



Démarches de résilience et de prévention des risques sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole

- **Bertrand MARION**, chargé de Mission Risques, Grenoble-Alpes Métropole
- **Amir STRKONJIC**, chargé de mission Risques et PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), Grenoble-Alpes Métropole
- **Vincent BOUDIERES**, Responsable mission Risques, Grenoble-Alpes Métropole

Echanges avec le public

Est-ce que le risque sismique est pris en compte comme risque naturel ?

Le risque sismique est bien pris en compte, l'agglomération grenobloise étant en sismicité moyenne avec la faille de Belledonne. La Métropole dispose d'une compétence urbanistique sur ces questions là, en rendant les nouvelles constructions antisismiques au travers de l'Eurocode 8.

Yanick MATHIEU (depuis la salle) : M. Mathieu salue le travail de Grenoble Alpes Métropole, et ce très bel exemple de coopération intelligente à tous les niveaux. Cela démontre l'implication des élus locaux, premiers pédagogues vis à vis des habitants des territoires pour leur transmettre rapidement l'information. Pour autant, cela implique des exercices et des répétitions aussi à ce niveau de territoire, notamment dans les grandes agglomérations où l'information ne circule pas toujours correctement et facilement.

SPPPI 2.0 : Quelles opportunités numériques pour les SPPPI ?

- **François GIANNOCCARO**, Directeur de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

La place de l'internet, des réseaux sociaux et de l'image dans les actions d'information

- **Guillaume BREJASSOU**, animateur du SPIRAL

Retours sur la campagne Risques Industriels Majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes (zoom Journée «Les bons réflexes») et la présence sur les réseaux sociaux

Quels moyens ont permis d'obtenir les informations présentées ?

Facebook est un outil qui conserve l'ensemble des données produites et permet donc de les mesurer. On peut donc avoir facilement accès à ces données par le biais des fonctionnalités d'administration d'une page Facebook, où il est possible de mesurer l'impact d'une campagne grâce à différents outils statistiques.

- **Jérôme HERBAUT**, Chargé de communication, SPPPI ARTOIS

Animation d'une page Facebook, d'une chaîne Youtube et de mini-vidéos...

Nous utilisons aujourd'hui 3 supports au niveau des réseaux sociaux : Tweeter, Facebook et Youtube (chronologie importante).

Nous avons décidé dans un 1er temps de s'orienter vers Tweeter pour, d'une part élargir notre audience, notre réseau, et d'autre part pour sortir du microcosme dans lequel on peut être au quotidien.

Nous avons ouvert cette année une page facebook dans laquelle nous publions certaines de nos activités.

Enfin, nous avons créé une chaîne youtube suite à une commission technique sur la thématique REACH. Nous sommes allés interviewer les intervenants avant la réunion pour qu'ils nous présentent en 3 questions les objectifs de leur intervention, qui ils étaient et les grandes lignes à retenir.

Il existe aujourd'hui une chaîne youtube pour l'ensemble des SPPPI de France, qui regroupera l'ensemble des vidéos produites.

- **Gilles MARTIN, société ATRISC**

Evolutions à venir dans les nouvelles technologies et la gestion de crise (zoom Lubrizol)

Table ronde

Intervention de Christian Muys, MNLE (depuis la salle)

Concernant le risque, cela fait des années que l'on parle d'information. Il me semble important de revenir à la base des zones à risque, mais pas un élu ne communique auprès de sa population. Or il est important d'aller au contact des habitants, au travers de réunions de quartier, des associations, ... où l'on présente le risque, les gestes à tenir, ... car les outils de communications existants ne sont pas suffisants.

Intervention de LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble, depuis la salle)

Les élus vont effectivement toucher les habitants dans leur diversité et dans leurs pratiques. Mais vu la confiance qu'ont les habitants même à destination des élus locaux, il faut aller encore plus loin dans la communication. La question est donc comment chacun se saisit de l'information et la diffuse, sauf qu'aujourd'hui nous ne sommes plus dans une relation élus-administrés, que l'on peut trouver infantilissante.

Les habitants vont être outillés, donc ils vont aussi être informés des activités de certains industriels et de certains élus engagés. Il va donc y avoir un écart au sein de la population entre ceux qui sont informés et ceux qui ne le sont pas.

Face à la multitude d'informations que l'on peut trouver sur un sujet, on constate aujourd'hui un phénomène que l'on nomme « l'infobésité ». Comment fait-on pour lutter contre la désinformation ou cet excès d'information pour orienter le citoyen vers la « bonne information » ?

Gilles Martin : Si l'on prend les derniers travaux de N. Vanderbiest sur la mécanique de la rumeur, en 2018, ce sont les chaînes d'information continue qui véhiculent le plus de fake news, et non les réseaux sociaux comme on le pense.

Sur le fait de fiabiliser l'information, c'est vraiment l'enjeu du moment. On sait que la temporalité des quelques minutes qui suivent un événement sont essentielles. Plus le temps passe, et plus on constate la mécanique du téléphone arabe qui fait que l'on recontextualise l'information jusqu'à la transformer en rumeur.

Car la rumeur est une réponse de la population à des questions pour lesquelles elle n'a pas de réponse. S'il y a une présence forte des décideurs pour amener du factuel, on « coupe les pattes » à la rumeur.

François Giannoccaro : Il y a une dimension qui est apparue, et Lubrizol la met en exergue, c'est que jusqu'à maintenant on ne gérait l'information que sur les territoires impactés. Dans un contexte urbain comme celui de Rouen, on a pris pleinement conscience qu'il y avait à gérer la perception de la situation en dehors des zones où il y a potentiellement un impact sanitaire. Cette gestion de la perception doit se traduire concrètement par une série d'actions, et en particulier dans un contexte urbain.

Sur la capacité de compréhension du citoyen, est-ce qu'il n'y a pas un paradoxe entre le souhait d'être informé et la capacité à interpréter correctement l'information ?

François Giannoccaro : Cela pose le problème de l'intelligibilité de l'information. Dans le cadre de Lubrizol, le Préfet Durand a bien communiqué, sauf que l'information n'était ici pas intelligible, n'avait pas de sens pour ceux qui ne disposaient pas du bon curseur pour la comprendre. Par exemple, la vigilance météo permet d'avoir des curseurs, des codes couleurs, des cartes, pour justement mesurer les températures, les zones pluvieuses, L'enjeu de demain est donc de déterminer comment préciser des curseurs pour se repérer et rendre l'information intelligible.

Gilles Martin : On peut aussi se poser la question de savoir qui est le plus légitime pour communiquer. Dans le cas de Lubrizol, le sachant est bien l'industriel, qui devrait intervenir et qui pourrait dédouaner la Préfecture à se positionner sur un sujet aussi sensible.

François Giannoccaro : Il y a deux notions qui apparaissent très clairement dans les discours : l'aptitude et la légitimité. Le Préfet avait la légitimité, mais l'enjeu de demain est de faire reconnaître les canaux légitimes. L'aptitude quant à elle consacre une notion que les professionnels de la communication enseignent, celle de « porte parole ».

On a vu le préfet Durand avoir un porte parole: le directeur de l'Ineris. Tout l'enjeu est donc d'aller chercher les personnes aptes à communiquer pour appuyer le discours légitime. Il y a à travailler sur la capacité qu'aurait une task force (cellule de gestion post accidentelle) pour mobiliser au plus tôt ceux qui sont légitimes à s'exprimer.

Aujourd'hui, l'ensemble de nos systèmes d'information et d'alerte nécessite de l'énergie pour fonctionner. Que se passerait-il si un accident implique une coupure générale du réseau électrique ?

Louis Louche, SPPPI Vallée de Seine (depuis la salle) : Il faut savoir que même en cas de coupure électrique, les sirènes d'alerte, montées sur batteries, sont prévues pour fonctionner.

Gilles Martin : Les opérateurs internet ont des critères de résilience qui prennent en compte ce genre de problématiques. Il s'agit donc d'utiliser tous les canaux d'information et d'alerte en cas de crise et non de se reposer sur un seul système d'alerte.

François Giannoccaro : l'enjeu est aussi d'identifier les publics cibles, dont les personnels en interne sur les sites, et la viralité qu'ils auront auprès de leurs proches.

Sur la question des pertes de réseau, on revient sur le sujet de l'acculturation, à savoir préciser en mode réflexe les consignes à adopter, et que les populations intègrent, mais avec une distinction à opérer: ne plus parler de « culture du risque » mais plutôt de « culture de l'incertitude ». Cela a du sens parce que l'on revient à cette notion d'imprévisible.

Louis Louche (depuis la salle) : Au-delà il y a le phénomène de communiquer en cas de non-crise, c'est-à-dire le fait de communiquer pour expliquer pourquoi le PPI ne serait pas déclenché, pourquoi les sirènes ne retentissent pas, ... Il faut intégrer dans la communication les signaux visibles (fumée par exemple) qui pourrait inquiéter la population, les expliquer, et ainsi combler le vide laissé.

Ne serait-ce pas les modes de communication des institutions publiques qui ne seraient pas adaptés au nouveau mode de communication, ce qui crée ce vide dont s'empare la population ?

François Giannoccaro : Dit autrement, cela implique de savoir où se pose sur le territoire la prise de décision. Les retours d'expériences démontrent que plus la cinétique de l'événement est rapide, plus la prise de décision doit être locale.

Gilles Martin : Il n'y a plus de frein technologique pour informer et avertir la population. Le vrai sujet est organisationnel. Si l'on veut être dans la cinétique de la communication 2.0, cela implique des transformations organisationnelles profondes de nos administrations. Mais comment une préfecture qui n'est pas dimensionnée pour cela peut communiquer en quelques minutes après un événement?

Ne pourrait-il pas être pertinent de se dire que tous les services de l'état concernés en cas de crise pourraient communiquer chacun dans leur domaine de compétences? Aujourd'hui, une Préfecture a plus de mal à convaincre que les sapeurs-pompiers, car le capital sympathie n'est pas le même. Peut-être sont ils plus à même de communiquer sur des aspects qui les concernent directement (feu, fumée, interventions des secours sur place, ...) plutôt que de brider leur parole et reprendre ces éléments par un interlocuteur parfois moins légitime.

Bertrand Marion (depuis la salle) : Si l'on communique en amont de manière transparente sur les aléas et les risques, ce sera beaucoup plus simple le jour où il y aura la crise. Le citoyen demande à être auto-responsabilisé, à savoir être acteur de sa sécurité.

Est-ce que ce n'est pas aussi au citoyen de sortir de cette logique consumériste pour aller chercher l'information par lui-même ?

Gilles Martin : Le guide ORSEC dissocie l'alerte de l'information, ce qui ne marche plus aujourd'hui. On ne peut plus alerter les gens si derrière on ne leur précise pas la conduite à tenir. Par exemple, en cas de crise, la sirène va éveiller la population, mais il faut derrière amener un message d'information sur les gestes à avoir, en réponse à cette alerte.

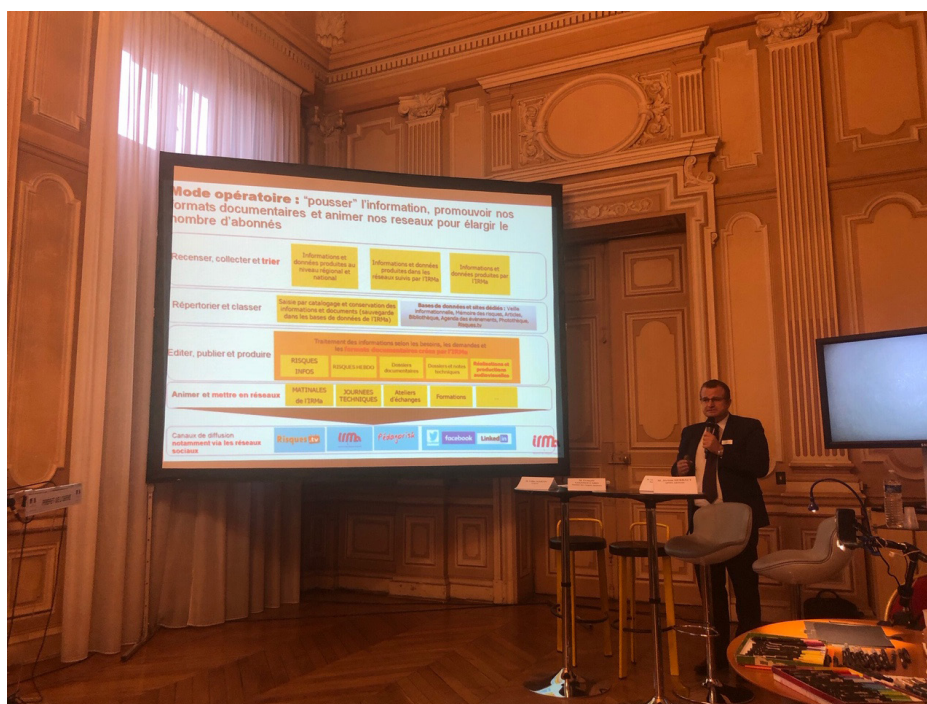
Est-ce que le citoyen ne doit pas aussi accepter qu'il faut du temps pour lui apporter une information précise, c'est-à-dire lui apprendre à savoir attendre ?

Gilles Martin : Dire que l'on ne sait pas c'est déjà dire quelque chose. Expliquer que les études sont en cours, que les services de l'état sont mobilisés, ... c'est déjà donner de l'information.

Comment faire pour acculturer efficacement la population? Quelles instances ou organisations pour faire le lien et orienter vers la bonne information ?

Jérôme Herbaut : sur la question de l'acculturation, le SPPPI de l'Artois sensibilise environ 3 000 élèves par an dans des établissements situés dans les rayons PPI. On constate que les enfants perçoivent bien les consignes transmises, avec environ 80 à 90% de réponses favorables.

François Gianoccaro : Il existe un autre public captif par lequel il nous faut passer, à savoir les personnes des ERP (salariés, usagers, ...) avec la viralité que cela peut avoir sur les proches.



Témoignages et échanges autour de l'économie circulaire (Les SPPPI comme facilitateurs de projets)

• **Jérôme D'ASSIGNY**, Directeur régional AuRA, ADEME

Présentation du dispositif d'accompagnement des projets en région Auvergne-Rhône-Alpes

L'ADEME est l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Elle intervient sur 3 axes principaux :

- L'économie d'énergie, dans le bâtiment, la mobilité, les processus industriels
- Le développement des énergies renouvelables et principalement de la chaleur renouvelable
- L'économie circulaire.

Il existe 13 directions régionales de l'ADEME sur tout le territoire français. Le niveau national déploie des programmes d'action en lien avec les ministères et les acteurs économiques, qui sont par la suite déployés au niveau régional. En AuRA, cela représente 32 ETP. Nous avons donc à faire les choix des sujets que l'on peut accompagner. Ces choix s'adaptent et sont propres aux thématiques traitées par les acteurs sur les territoires (par exemple la qualité de l'air en AuRA).

L'ADEME intervient auprès des entreprises, des collectivités, des associations, sur des projets en avance de la réglementation (donc pas sur de la mise aux normes par exemple), sur 4 types de modalités :

- La mise à disposition de données et d'informations, notamment au travers d'observatoires (énergie, gaz à effet de serre, changement climatique, gestion des déchets, ...).
- L'aide à la décision des acteurs.
- La mise en place de partenariats avec un ensemble d'acteurs (chambres consulaires par exemple) où sont déployés les programmes d'action.
- Sur les investissements, avec un fonctionnement par appel à projets.

Plus particulièrement sur l'économie circulaire, il existe 3 grands piliers :

- L'offre économique,
- La demande,
- Le démantèlement, le recyclage et la valorisation des produits en fin de vie.

L'ADEME met un accent fort l'accompagnement des entreprises dans leur projet d'éco conception de leurs biens et services. Un autre dispositif national, nommé «TPE/PME gagnantes sur tout les coûts» vise à sensibiliser les entreprises sur leur consommation énergétique, leur consommation de matière, leur gestion des déchets, et leur consommation d'eau. Ce diagnostic gratuit permet de faire le bilan de l'entreprise (122 entreprises engagées et 84 projets pour la région AuRA pour une moyenne de 15 000€ d'économie/entreprise/an).

Sur la notion de comportement, deux grands sujets sont traités avec le conseil régional :

- le déploiement de la gestion séparée de bio déchets (ce qui ne veut pas dire collecte séparée).
- la tarification incitative, comme outil de pilotage et de sensibilisation des particuliers.
- la gestion des déchets, avec un accompagnement des entreprises ayant des projets de recyclage.

Il existe un enjeu fort sur l'écologie industrielle et territoriale qui permet de faire le lien entre des ressources et des acteurs pour gérer des flux d'énergie, de déchets et de matières premières (par exemple, un échange d'énergie entre un industriel et un réseau de chaleur).

• **Jérôme GARDEY DE SOOS**, Directeur de site - Pont de Claix, SOLVAY

Présentation du projet SOLCIA entre la plate-forme chimique de Le-Pont-de-Claix et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG)

• **Marlène GAMELIN**, Chargée de mission SPPPI Hainaut-Cambrésis-Douaisis

La gestion des déchets au sein de Douaisis Agglo

• **Jean-François VEREECKE**, Directeur général adjoint de l'Agence d'Urbanisme Flandres-Dunkerque (AGUR), Docteur en économie

Présentation de la toile industrielle de la région Flandres Dunkerque

Table ronde

Professionnels de la collecte et tri des déchets des industriels et collectivités, nous souhaitons attirer votre attention sur le manque de débouchés des déchets ultimes en centre d'enfouissement du à la réduction des quotas (loi Transition pour l'économie circulaire). Qu'allons-nous faire des déchets ?

Jérôme Assigny : c'est un sujet d'actualité, notamment en Aura, parce que vient d'être soumis à enquête publique le Plan Régional de Gestion des Déchets, plan très discuté car jugé très rigoureux.

Comment mettre de l'éthique dans les projets d'économie circulaire ? On peut constater que certains projets s'inscrivent certes dans une logique circulaire, mais sont d'un autre côté très polluants.

Jean-François Vereecke : Lorsque l'on a une vision globale de l'écosystème industriel d'un territoire, il faut aussi une vision politique. Parfois, au nom de l'économie circulaire, on va faire passer un projet qui au final peut mettre le territoire en danger à long terme. Cela nécessite une vraie réflexion et une ouverture vers la société civile, les associations, les industriels.

Le bon levier est d'avoir des outils qui objectivent au maximum la réalité de ce type d'implantations et permettent d'avoir une vision globale, notamment sur les degrés de dépendance vis à vis de l'international, des grands donneurs d'ordre.

Jérôme d'Assigny : La vision politique est extrêmement importante. Par exemple dans la Vallée de la Chimie de Lyon, la volonté politique est de maintenir la vocation industrielle des terrains en déprise. La Métropole a mis en place la «Mission de la Vallée de la chimie» et «l'Appel des 30», qui est la réunion des communes, des industriels et d'autres partenaires qui vont sélectionner les projets d'implantations en prenant en compte certains critères, dont cette notion d'éthique.

Nous voulons tous aller vers un même objectif, mais les enjeux ne semblent pas les mêmes en fonction des acteurs concernés. Comment faire pour aller tous dans la même direction et quels leviers activer ?

Jérôme de SOOS : un industriel peut tout à fait associer le développement durable à l'économie. Solvay travaille sur des projets où nos clients nous demandent l'origine de nos produits, qu'ils veulent de plus en plus verts. Nous travaillons aujourd'hui beaucoup sur la transition énergétique de nos sites industriels en développant de l'éolien et du photovoltaïque.

Jean-François Vereecke : Il y a toujours des points de vigilance sur une politique mise en place, sur la durabilité effective, c'est-à-dire quelles sont les conséquences de la fermeture d'une unité, les effets dominos? Est-ce qu'une politique d'économie circulaire ne va pas concentrer les risques sur un seul site? D'où l'importance de donner les outils pour avoir une vision globale et mettre en avant ces points de vigilance.

Sur la présentation de M. de Soos, pourquoi Solvay a-t-il décidé de valoriser la production d'hydrogène par la chaleur et pas au travers d'autres projets (bus à hydrogène, ...) ?

Jérôme de Soos : La valorisation de l'hydrogène n'est qu'une facette du projet. Mais il faut aussi savoir qu'il existe différentes qualités d'hydrogène, qui ne peut donc pas être valorisé de la même manière. Certains projets sont en cours de développement sur le territoire (borne de recharge de voiture à hydrogène par exemple).

Sur la présentation de M. Vereecke, pourquoi ne pas avoir fait une toile sur la dette écologique ?

Jean-François Vereecke : Pour toutes les toiles, on avance progressivement vers ce concept de dette écologique, en déterminant comment valoriser tel ou tel produit qui pourrait s'inscrire dans une logique d'économie circulaire. Je vous donne donc rendez-vous dans quelques années pour découvrir cette toile de la dette écologique, en cours de construction.

Sur l'intervention de M. d'Assigny, que pensez-vous de l'obsolescence programmée qui est intégrée par les industriels dans la conception de leurs produits et qui permettrait de réduire la production de déchets ?

Jérôme d'Assigny : Nous travaillons sur des indices de réparabilité des produits, et concevoir un programme d'obsolescence programmée est aujourd'hui condamnable par la loi.

L'ADEME a accompagné une société qui ne va plus vendre de chaudière, mais plutôt la solution de chauffage, et donc louer le matériel. Il s'agit là d'un changement considérable de modèle économique adressé aux consommateurs, et le défi industriel que cela représente.

Quelle est la plus-value d'instances d'information et de concertation comme les SPPPI dans la mise en œuvre de projets d'économie circulaire ?

Marlène Gamelin : Au niveau des SPPPI nous sommes une instance neutre qui ne prend pas parti pour un de ses collègues et qui va rassembler tous les acteurs du territoire. Cela permet de mettre en place des réunions de concertation avec les industriels, les citoyens, les services de l'État et les industriels pour discuter de projets concrets.

Jérôme d'Assigny : Tous les lieux qui permettent de l'échange sont les bienvenus. Tout ce qui a été présenté jusqu'à présent dans le cadre de ce forum met en avant une innovation plus organisationnelle que technologique. On voit que les projets sont parfois compliqués à faire sortir parce qu'il est nécessaire de mettre les acteurs autour de la table, avec des postures parfois contradictoires. C'est en créant des lieux comme les commissions des SPPPI que l'on génère de la confiance, de l'écoute et du dialogue en renouant des liens.

Pour le déploiement des stations à hydrogène, posez-vous comme prérequis au développement des projets que le transport de l'hydrogène passe par des canalisations ?

Jérôme d'Assigny : toutes les stations vont devoir avoir une électrolyse verte, c'est-à-dire qu'il y aura un lieu de production avec une canalisation qui acheminera l'hydrogène jusqu'aux stations. Un certain nombre de projets prévoient justement d'éviter le transport d'hydrogène par camion, là où d'autres projets prévoient la production directement sur site.

Sur les plateformes de transport, en particulier portuaire, intégrez-vous la problématique du transport maritime, et la combustion des moteurs utilisée sur les paquebots, très polluante ?

Jean-François Vereecke : Nous essayons d'aller le plus loin possible dans ce type de données, mais nous sommes très dépendants de l'accès à ces données. Quand elles sont accessibles, il n'y a aucun problème pour les intégrer et les rendre visibles pour avoir cette vision globale que permet la toile.

On parle beaucoup aujourd'hui d'économie symbiotique. Peut-on considérer qu'il s'agit d'une forme d'évolution à venir de l'économie circulaire ?

Jean-François Vereecke : Notre volonté est de faciliter cette idée de symbiose, qui passera aussi par un travail avec le citoyen. Cette idée de travailler ensemble, avec des partenaires comme les énergéticiens, les associations, ... pour nous c'est ça la symbiose.

Jérôme de Soos : Nous travaillons aujourd'hui beaucoup en transparence avec les associations locales, les communes, ... Tisser des liens nous semble important pour le développement d'une économie circulaire, tout comme dans le cadre des risques industriels: plus les liens tissés seront forts, mieux la communication se passera en cas de crise.

Jérôme d'Assigny : Nous devons assumer notre industrie. Aujourd'hui, la majeure partie de l'effet de notre consommation est assumée dans d'autres pays puisque nous importons beaucoup de choses en France. Participer au tissu industriel, c'est rapatrier de la valeur ajoutée, des flux, sur nos territoires, avec l'ensemble des responsabilités qui vont avec. Nous devons pouvoir construire cette toile, ce maillage de collaboration et d'échanges.

Marlène Gamelin : L'un des enjeux prioritaires pour les SPPPI est bien de favoriser la concertation entre tous les acteurs du territoire. Depuis quelques années, nous constatons un réel besoin des citoyens de mieux connaître les entreprises sur leur territoire, d'aller visiter les sites, ... En tant que SPPPI, il nous faut être présent sur les territoires pour répondre aux besoins de tous ces acteurs.

La santé environnement au cœur des préoccupations des SPPPI

- **Marie-Laure METAYER**, Direction générale de la Prévention des risques (DGPR)

PNSE 4 et plate-forme du CEREMA, exemples d'actions concrètes

L'exposition aux produits chimiques est un enjeu majeur, mais ce facteur de pénibilité n'est plus prise en compte pour les salariés. Est-ce logique ?

Marie-Laure Metayer : Ce sujet relève d'un autre ministère que celui de l'écologie. Pour autant je ne pense pas que l'esprit soit qu'un sujet en chasse un autre. Par contre il y a une expertise notamment au Conseil de la santé publique datant de juillet 2018 et qui a été la base de l'élaboration du Plan National de santé publique. Ce plan mettait en avant parmi les risques de santé l'exposition aux produits chimiques comme étant les 5 problématiques majeures.

Les SPPPI seront-ils associés à la mise en œuvre du PNSE4 ?

Marie-Laure Metayer : L'un des enjeux du PNSE4 est de ne pas oublier que les territoires sont les lieux privilégiés pour développer des actions en matière de santé-environnement. Il s'agit donc de bien pouvoir se positionner sur un plan national qui puisse être utile à l'action aux territoires, ce qui passe par un interface avec ces territoires, une force de proposition, et les SPPPI doivent pouvoir jouer ce rôle. Nous avons besoin de représentations territoriales.

Nous tenons compte de la pollution du logement, mais nous construisons des entreprises près des autoroutes. Quid de l'exposition du travailleur ?

Marie-Laure Metayer : il s'agit d'un sujet d'aménagement du territoire en lien avec les diagnostics de santé-environnement. En tant que pilote de la politique santé-environnement nous travaillons beaucoup avec nos collègues de l'urbanisme. L'objectif est de justement développer des outils qui permettront d'organiser les données et d'avoir des diagnostics de territoire les plus complets possibles pour fournir des outils aux décideurs politiques en amont des décisions en terme d'aménagement du territoire.

- **Jean-Paul BIESSY**, association GRAINE et **Adeline CHARVET**, IREPS

Quelles interactions possibles entre le Pôle régional d'éducation et de promotion de la santé environnement et le SPPPY ?

Territoires engagés pour la nature, pour l'industrie, l'alimentation, la transition écologique, le zéro émission, ... cela fait beaucoup. Quels leviers financiers ?

Adeline Charvet : L'idée n'est pas forcément d'aller chercher des financements, mais parfois de mutualiser, d'échanger sur les pratiques, sur les projets, de mettre en réseau... Dans les dispositifs de financement déjà existants, nous intégrons cette dimension santé-environnement, ce qui ne demande pas forcément de moyens supplémentaires.

Corinne Thievent (depuis la salle) : On s'est rendu compte, dans les groupes de travail pour préparer le Plan Régional Santé-Environnement 3 (PRSE3), qu'il existait déjà énormément d'actions dans les collectivités mais qui n'étaient pas assez connues et mises en avant. C'est pour ça que dans la commission environnement-santé nous avons créé une lettre Environnement-Santé semestrielle où nous rappelons les directives nationales et valorisons les actions locales pour donner des idées à d'autres. Le partage de connaissances est un vrai plus.

Quelle articulation existe entre les différentes plateformes ?

Corinne Thievent (depuis la salle) : Nous avons travaillé ensemble avec GRAINE et IREPS au niveau de la région pour éviter de juxtaposer des plateformes et pour n'en proposer qu'une seule. Nous attendons que la plateforme nationale du CEREMA soit effective pour voir ce que nous pourrions apporter en plus par la suite, dans une logique de complémentarité

Marie-Laure Metayer : Il y avait une demande de plateforme nationale avec une structure qui pouvait répondre aux objectifs, qui sont les mêmes: mutualiser pour donner des idées. Après, nous devons travailler ensemble pour déterminer comment articuler au mieux les différentes plateformes.

Autre aspect intéressant: avoir une politique participative et comment faire participer les citoyens à cette politique santé-environnement. C'est un vrai enjeu de gouvernance et une vraie demande des citoyens.

Comment est intégré le travail fait par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur les projets qui sont menés et les propositions qui sont faites, dans le PNSE4 ?

Marie-Laure Metayer : Les recommandations des travaux de l'Anses sont utilisées au niveau national et sont bien sûr intégrées dans les projets menés. Par exemple, la consultation de la population sur le sujet des phytosanitaires prend pour base scientifique les travaux de l'Anses.

- **Andrée BUCHMANN**, Présidente de la commission air, bruit, environnement et santé, Présidente de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur, SPPPI Strasbourg Kehl

Présentation des actions mises en œuvre dans le cadre du PRSE3

- **Isabelle CHARPIN**, Secrétaire générale d'APORA (Association des entreprises de l'environnement en AURA), et **Louis LOUCHE**, Chargé de mission SPI Vallée de Seine

Retours sur les différentes études de zone

Peut-on intégrer la dimension prospective dans les études de zones, avec des recommandations ?

Isabelle Charpin : Cela concerne plus la phase 3, qui sera menée lorsque nous aurons tous les éléments. En effet il est nécessaire d'avoir les données avant de pouvoir faire des recommandations.

Louis Louche : Une étude de zone doit effectivement aboutir à des recommandations et à leur hiérarchisation. Ce n'est toutefois pas coercitif.

Les études de zone prennent-elles en compte les petits animaux ?

Louis Louche : La 3ème phase d'une étude de zone, à savoir l'interprétation de l'état des milieux est exclusivement à usage humain. Les animaux ne sont donc pas pris en compte.

Pourquoi les études de zone sont-elles si longues ? Ne pouvons-nous pas changer de méthodologie ?

Isabelle Charpin : Chaque phase fait l'objet de nombreuses discussions en comité de pilotage, et nécessite des validations collectives ... De plus, les mesures en phase 2 doivent être faites à chaque saison. C'est un travail « de titan » qui prend énormément de temps et qui dépend aussi des moyens mobilisés.

- **Adélaïde CREUSOT**, animatrice du SPPPI PACA

Présentation du dispositif REPONSES

Table ronde

Pourquoi la Santé-Environnement est une préoccupation de plus en plus forte de la population ?

Marie-Laure Metayer : C'est tout d'abord un aspect culturel, dans le sens où nous sommes particulièrement sensibles au sujet de la santé en France. Par exemple la question des perturbateurs endocriniens a été portée par l'ensemble des candidats aux dernières élections présidentielles, là où en Allemagne ce sujet n'a pas été saisi.

Il y a aussi des aspects de connaissances, avec depuis des années un intérêt fort sur les risques industriels, les risques liés à l'alimentation (additifs alimentaire), à l'agriculture (pesticides), ...

Enfin, il y a l'évolution des maladies chroniques, qui est un élément factuel indiscutable.

Andrée Buchmann : Les préoccupations se manifestent parfois différemment d'un pays à l'autre (ici en Allemagne). C'est aussi lié au fait que les préoccupations environnementales ont été prises en considération par la société et par le monde politique beaucoup plus tôt qu'en France. Il y a aussi de la formation dans les écoles donc les enfants sont sensibilisés, puis sensibilisent leurs parents, ce qui génère une demande plus forte.

A noter que le discours politique est parfois éloigné de la réalité du terrain, ce qui afflige les populations et les amène à être très revendicatrices.

Isabelle Charpin : Après chaque campagne quinquennale sur les risques industriels majeurs, une étude de perception est réalisée. Or la question de la qualité de l'air arrive nettement en tête des préoccupations.

On peut entendre que les citoyens ne s'estiment parfois pas assez informés sur les questions de santé-environnement alors que de nombreux projets sont portés. N'y a-t-il pas aussi une responsabilité citoyenne pour aller chercher l'information ? De la même manière, les citoyens sont prêts à faire des choses, mais pour autant semblent avoir des difficultés à « passer à l'action ».

Adélaïde Creusot : Dans le cadre du projet REPONSES, nous avons essayé de lancer un maximum d'appels à participation au travers de différents canaux (presse, réseaux sociaux, ...). Finalement nous avons constaté qu'il n'y avait pas tant de personnes que cela mobilisées au regard des outils déployés. C'est sûr que la participation citoyenne demande un investissement, du temps, et tout le monde n'est pas prêt à faire cet effort.

Marie-Laure Metayer : Il y a une demande citoyenne pour avoir des recommandations pratiques afin de savoir comment gérer les expositions au quotidien. Le site de santé publique France « Agir pour bébé » (<https://www.agir-pour-bebe.fr/>) traduit justement cette demande à destination des jeunes parents. Ce site traite l'alimentation, les cosmétiques, les produits ménagers, ... Nous avons le devoir de fournir au citoyen des moyens, des outils pour agir sur les questions de santé-environnement.

Andrée Buchmann : Il y a aussi la politique publique. Si la population souhaite se déplacer en vélo, il faut des pistes cyclables pour sécuriser les déplacements. Autant la demande est forte, autant on constate une diminution des crédits d'Etat.

Louis Louche : Une étude menée par l'ARS/Santé publique France pour évaluer la perception de l'impact de l'environnement sur la santé par les citoyens. Or on s'aperçoit que les zones où la population perçoit le plus une exposition n'est pas forcément celle où l'exposition est élevée. Il peut donc y avoir un décalage entre la perception et l'exposition réelle.

Marie-Laure Metayer : Le rôle des SPPPI est ici très important pour faire de la pédagogie sur des sujets complexes. La différence entre danger et risque n'est pas du tout évidente, ce qui peut générer beaucoup de confusion.

Comment les intervenants qui font de la prévention et de l'éducation peuvent-ils agir au niveau du législateur pour éviter des dérives sanitaires ?

Marie-Laure Metayer : La grande difficulté sur ces sujets est de faire le lien de causalité entre l'environnement et une pathologie. C'est un des grands enjeux du PNSE4, à savoir valoriser l'ensemble des données environnementales, et les croiser avec les données de santé pour mettre en avant cette causalité et passer à l'action sur une base scientifique.

Andrée Buchmann : Il faut aussi interpeller les élus qui ne sont pas toujours avisés et formés sur ces problématiques pour les forcer à agir et voter dans un sens plus environnemental.

Dans le cadre du projet REPONSES, avez-vous commencé par réaliser un état des lieux de la situation pour désamorcer en amont un certain nombre de questions et d'attentes ?

Adélaïde Creusot : Non, car l'idée était d'avoir des attentes qui remontent et pas forcément d'avoir un système classique d'informations descendantes.

Nous sommes face à une évolution permanente des connaissances, comment le Ministère intègre justement l'avancée des connaissances ?

Marie-Laure Metayer : Cette intégration se fait de façon continue. C'est aussi un enjeu majeur du PNSE4 avec des approches toxicologiques révolutionnaires (perturbateurs endocriniens par exemple). Il s'agit donc de gérer l'évolution des référentiels d'évaluation. Nous travaillons beaucoup au niveau national pour l'évolution des méthodes.

Dans l'étude de zone présentée pour la Vallée de Seine, a-t-on intégré au niveau maximum l'ensemble des émissions des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) ?

Louis Louche : L'étude de zone se base exclusivement sur des données relevées dans le milieu direct, ce ne sont pas des estimations. Pour autant, des simulations sont faites pour déterminer les zones les plus critiques. Toutes les données des ICPE ont été prioritairement intégrées, mais aussi les artisans, les garages, le transport ferroviaire, fluvial, ...

Conclusion du Forum

Mathias PIEYRE, chef UDI DREAL

M. Pieyre commence par remercier Corinne THIEVENT et l'équipe de l'UDI pour tout le travail d'organisation et de préparation de ce forum, ainsi que la DGPR pour sa présence à ces deux journées.

Les SPPPI sont nés d'un besoin de dialogue, et on peut constater combien la situation a bien changé depuis 40 ans, même s'il reste un certain nombre de discussions à maintenir sur différents sujets. Nous sommes passés aujourd'hui à une communication plus proactive et on voit bien, sur les différents sujets qui ont été abordés dans ce forum, qu'il reste encore beaucoup de choses à faire.

L'organisation et la gouvernance des SPPPI sont très variables d'un territoire à l'autre, mais on a pu constater combien les objectifs et la feuille de route sont communs. C'est cette diversité d'organisations qui fait que le système fonctionne bien.

M. Pieyre met ensuite en avant la richesse des interventions, qui assurément apportera de nombreuses réflexions aux différents SPPPI pour la mise en œuvre de nouvelles actions :

- Sur la partie numérique, nous avons noté que la campagne d'information sur les risques industriels, basée sur les réseaux sociaux, a été un vrai succès. Le mode de communication traditionnel de l'Etat montre aujourd'hui ses limites, avec des citoyens qui interfèrent de plus en plus, comme nous avons pu le voir avec Lubrizol. C'est un élément qu'il nous faut prendre en compte dans la communication.

- S'agissant de l'information des populations, nous avons eu un grand débat sur la façon dont on peut prévenir et alerter les citoyens, avec notre système de sirènes quelque peu « archaïque », mais certainement fiable. Pour autant, il est clair qu'aujourd'hui il nous faut déployer d'autres méthodes d'alerte, plus modernes.

- Sur la communication de crise, s'est posée la question de savoir si la parole du Préfet devait toujours être mise en avant, et que d'autres acteurs (pompiers par exemple), dispose peut-être de plus de confiance de la part des populations. Il faut prendre également en compte le fait qu'il nous faut communiquer les informations telles qu'on les a, y compris lorsqu'il n'y en a pas, chose que l'Etat n'a pas trop l'habitude de faire dans la mesure où avouer son ignorance peut être source d'inquiétudes. Mais peut-être faut-il aussi laisser les populations prendre leurs libres consciences et les laisser réfléchir par eux-mêmes.

- Sur le thème de l'économie circulaire, il s'agit d'un sujet dont peu de SPPI se sont encore emparés. Toutes ces discussions nous ont donné des pistes sur lesquelles il s'agit de réfléchir pour les décliner en actions opérationnelles.
- Concernant la thématique santé-environnement, on a pu noter combien ce sujet peut faire débat, avec une préoccupation réelle et légitime de la population
- Enfin, nous avons mis en avant tout le potentiel des SPPI, qui au travers de son réseau d'acteurs, est au cœur de la concertation

Les SPPI sont des lieux intéressants, notamment pour un service de l'Etat, qui sans cette animation, serait un service purement régalien. Cette complémentarité étant très intéressante au niveau de la Préfecture pour porter des actions qui vont plus loin. Faire les choses ensemble, en concertation, sont un bon vecteur pour certaines opérations publiques qui peuvent initier un dialogue là où la réglementation laisse de la marge ou n'a pas réussi à imposer un certains nombres de choses.

Pour finir, M. Pieyre remercie chaleureusement les intervenants pour leur partage d'expérience, ainsi que les participants pour leurs nombreuses questions et témoignages.



FORUM INTERSPPPI GRENOBLE

11^e ÉDITION

A graphic of stylized human figures in various colors (yellow, blue, orange, red, purple) arranged in a circle, representing a community or forum.